



Juillet 2020

Décisions récentes du Conseil

FINANCES : Autorisation de payer la facture d'épandage d'abat-poussière sur les chemins non pavés, d'une facture à Tijaro Ltée pour l'abri multifonctionnel, volet Accélération des investissements sur le réseau routier local et redressement des infrastructures routières locales;

TRANSPORT ET VOIRIE : Mandat à EXP pour la préparation d'un appel d'offres public pour la réfection partielle de divers chemins en gravier (programme RIRL), et pour la production des plans et devis du chemin Myosotis et des Nénuphars;

URBANISME & DÉVELOPPEMENT : Dérogation mineure : lot 5 752 150, chemin de l'Étang Sugar Loaf, installation d'un quai sur un terrain vacant, lot 6 320 272, chemin du Panorama, construction d'une résidence unifamiliale dans une pente de 53,1%, lot 5 752 001, montée des Écureuils, construction d'une résidence dans une pente naturelle de plus de 15%, PIIA-6 : lot 6 320 272, chemin du Panorama, construction d'une résidence unifamiliale isolée, PIIA-5 : lot 5 752 482, 11, chemin du Grand-Duc, agrandissement d'une résidence unifamiliale, lot 5 752 180, 30 chemin Phillias-Cyr, Agrandissement d'une galerie en cour avant et latérale et toponymie – lot 6 125 713, Création d'une rue privée à partir du chemin Baker;

AVIS DE MOTION : Règlement d'emprunt numéro 2020-466 décrétant un emprunt de 1 501 760 \$ afin de financer la subvention du ministère des Transports du Québec accordée dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale et règlement régissant les cantines mobiles et camions-restaurants;

ADOPTION DE RÈGLEMENTS : Règlement numéro 2001-291-AX modifiant le règlement de zonage 2001-292 et ses amendements, règlement numéro 2001-292-M modifiant le règlement de lotissement 2001-292 et ses amendements, règlement numéro 2001-292-O modifiant le règlement de lotissement 2001-292 et ses amendements, règlement numéro 2001-295-H modifiant le règlement 2001-295 et ses amendements sur les conditions d'émission de permis de construire, règlement numéro 2017-440-G modifiant le règlement 2017-440 et ses amendements sur la sécurité incendie et civile et projet de règlement d'emprunt numéro 2020-466 décrétant un emprunt de 1 501 760 \$ afin de financer la subvention du ministère des Transports du Québec accordée dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale.

La prochaine séance du conseil aura lieu le 3 août à 19h.
L'assemblée sera de nouveau ouverte au public.

En manchettes

ABRI MULTIFONCTIONNEL : OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Consultez la capsule vidéo sur le portail municipal <https://potton.ca/> section nouvelles récentes



De gauche à droite :

- **Guillaume Lapalme**, firme TIJARO
- **Ronney Korman**, directeur des travaux publics et assistant à Alexandra Leclerc
- **Alexandra Leclerc**, directrice de l'environnement et chargée de projet

Rappel chronologique des faits :

- **Décembre 2017** : Proposition de construire une toiture sur la patinoire
 - **Février 2018** : Dépôt du projet de construction d'un abri multifonctionnel préparé par la firme d'ingénierie EXP
 - **Été 2018** : Confirmation d'une aide financière de 603 586 \$ du gouvernement du Québec
 - **Octobre 2018** : La firme d'architectes ADSP est mandatée pour créer un concept d'abri multifonctionnel.
 - **Janvier 2019** : Appel d'offres pour services professionnels incluant plans et devis. La firme d'architectes ADSP est retenue.
 - **Été 2019** : Appels d'offres pour l'exécution de travaux de construction : La firme TIJARO obtient le contrat
 - **Mai 2020** : Début des travaux
 - **Octobre 2020** : fin des travaux
- Coût total estimé : 1,4 M\$**

Alexandra Leclerc, directrice de l'environnement et chargée de projet à la municipalité

« Moi je suis chargée de projet ici, j'ai mené à bien certains projets d'infrastructures en eau potable, mais une structure comme un abri multifonctionnel sur la patinoire, c'est une première pour moi, ce qui fait que le défi a été de coordonner tout ça, de faire le pont entre le comité à l'interne, les conseillers municipaux, l'administration et les différents professionnels parce que c'est un projet qui inclut bien sûr de l'ingénierie, mais aussi de l'architecture. »





■ **Michael Laplume, membre du conseil municipal et maire suppléant**

« Je pense que c'est un des plus importants projets que le conseil a mis sur pied... C'est l'aboutissement de près de 2 ans de travail dans ce dossier-ci et des heures et des heures de travail de la part du conseil et surtout de l'administration municipale... Le parc avait besoin d'une pièce maîtresse, je pense que c'est ce qu'on lui donne aujourd'hui. »

■ **Guillaume Lapalme, estimateur et chargé de projet, firme de construction TIJARO**

« On a fait la préparation du terrain, les fondations, le coffrage, le béton, on a érigé la structure d'acier galvanisé, là on s'apprête à faire l'autre étape...l'ossature, la toiture en bois. On a un bon laps de temps, faut vraiment livrer pour octobre-novembre, c'est vraiment ça le défi, mais ça devrait bien aller, je suis confiant. »



Nouvelles municipales

ÉCOCENTRE

Les mesures d'hygiène imposées en raison de la COVID-19 créent un ralentissement du fonctionnement de l'écocentre. Afin d'être plus efficace, il est désormais permis que 2 voitures puissent utiliser la rampe en même temps. Cette mesure devrait améliorer la situation, mais nous désirons rappeler que les employés ne peuvent pas aider au déchargement et qu'il faut donc prévoir de l'aide afin de réduire le temps de déchargement.

Merci de votre collaboration et de votre patience !

NOUVELLES HEURES D'OUVERTURE À LA BIBLIOTHÈQUE



Pendant les mois de juillet et août, la bibliothèque sera ouverte **le vendredi de 12h30 à 16h ainsi que le samedi de 9h à 16h.**

On peut actuellement consulter l'inventaire de la bibliothèque à partir de la maison. Pour savoir comment procéder, veuillez vous rendre au

<https://potton.ca/loisirs-et-culture/bibliotheque/>

Le nouveau service de prêts en ligne sera bientôt en service. Pour nous assurer de toujours vous tenir informé, veuillez appeler au 450 292-3948 pour confirmer, modifier ou ajouter votre adresse courriel.



MARCHÉ PUBLIC : bonne nouvelle !

Le Café du marché sera bientôt de retour avec ses cappuccinos et pâtisseries maison. Ouvert les samedis matin de 9h à midi jusqu'au 10 octobre 2020.



ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Pour plus d'information : <http://potton.ca/environnement/especes-exotiques-envahissantes/>

Saviez-vous que des espèces exotiques envahissantes existent sur notre territoire?

La **berce du Caucase**, la **renouée du Japon** et le **roseau commun** en sont des exemples.

Une espèce est considérée comme exotique et envahissante lorsqu'elle a été introduite hors de son aire de répartition et qu'elle constitue une nuisance pour les plantes indigènes, la santé et/ou l'environnement. Une fois implantée, il est très difficile de l'éliminer, c'est pourquoi il faut **prévenir son apparition et contrôler sa propagation**. La berce du Caucase provoque de graves brûlures. Il est interdit de laisser pousser la berce du Caucase sur tout terrain. Si vous en apercevez une, veuillez contacter la Municipalité qui offre un service d'éradication sans frais.



LE POINT SUR LES FEUX À CIEL OUVERT

Durant l'été, les feux de nettoyage et de débroussaillage sont interdits.

Les feux de joie sont permis selon l'indication de la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU). Dans le canton de Potton, pour savoir si on peut faire un feu de joie, on peut soit consulter le site web de la SOPFEU <https://sopfeu.qc.ca/> et voir s'il y a une restriction pour notre région, ou plus simplement, on peut consulter le tableau indicateur de danger d'incendie de la SOPFEU situé complètement au bas de la page d'accueil de notre site <https://potton.ca/> Si le niveau indiqué est bas (bleu) ou modéré (vert), les feux de joie sont permis. Si le tableau indique un niveau élevé (jaune), très élevé (orange) ou rouge (extrême), les feux sont interdits.

Notez qu'en tout temps, les feux dans les foyers avec pare-étincelles sont permis.

Durant les périodes où les feux sont permis, les citoyens doivent aviser la municipalité de leur intention de faire un feu de joie et mentionner l'adresse, la date et l'heure où ils comptent l'allumer. Ceci se fait dans un but purement préventif, car la ville doit s'assurer d'avoir assez de répondants dans l'éventualité d'un incendie. Veuillez appeler au 450 292-3313 poste 0.



NOUVELLES HEURES D'OUVERTURE DE L'HÔTEL DE VILLE À PARTIR DU 3 JUILLET

Durant la période estivale, les heures d'ouverture de l'hôtel de ville seront du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h et le **vendredi de 9h à 12h30**.

Cet horaire sera en vigueur du 3 juillet au 28 août 2020.